

CHAPITRE IV

Encore de la Virginité de la Mère de Dieu. — Les raisons particulières de souveraine convenance, — et les conséquences de ce privilège. — Mariage de saint Joseph et de Marie.

I. — Entrons encore plus avant dans cette matière, et montrons plus en détail, à l'école de saint Thomas, fidèle interprète des Pères, comment et pourquoi la maternité divine exigeait la virginité parfaite en Marie.

Tout d'abord, il fallait que la Mère de Dieu fût vierge, parfaitement vierge, avant l'enfantement et, par conséquent, à la conception même du Verbe. La première raison se tire de la *dignité* du Père. « Le Christ, dit l'Ange de l'École, est le vrai et naturel Fils de Dieu; il n'était donc pas convenable qu'il eût sur la terre un autre père que Dieu, de peur que son incommunicable dignité ne devînt le privilège d'un homme mortel » (1).

La seconde raison ressort d'une *propriété* personnelle du Fils. « En effet, ce Fils, l'Envoyé du Père, est personnellement le Verbe de Dieu. Or, le verbe n'altère

(1) S. Thomas, 3 p., q. 28, a. 1. C'est l'idée que Bossuet traduit ainsi dans son inimitable langage, en s'adressant à Marie : « Dieu même vous tiendra lieu d'époux; il s'unira à votre corps; mais il faut, pour cela, qu'il soit plus pur que les rayons du soleil. Le très pur ne s'unit qu'à la pureté; il conçoit son Fils seul dans son sein paternel sans partager sa conception avec un autre, il ne veut pas, quand il le fait naître dans le temps, le partager qu'avec une vierge, ni souffrir qu'il ait deux pères ». *Élévat. sur les Myst.*, 12^e Sem., 3^e élev.

en rien l'intégrité du cœur qui le conçoit; bien plus, un cœur, un esprit dont l'intégrité ne serait pas entière, ne pourrait concevoir un verbe parfait. Donc, puisque la divine mère est au Dieu fait chair ce qu'est l'intelligence à notre Verbe, elle devait aussi le concevoir sans une ombre d'altération dans sa pureté virginale » (1).

La *majesté* du Saint-Esprit, de qui procédait ce mystère d'amour et de grâce, fournit une troisième raison : car il ne convenait pas que l'opération naturelle d'une créature eût, en dehors des influences maternelles, aucune part avec cet Esprit souverainement pur à la production d'un si grand et si saint ouvrage.

Ajoutez une quatrième raison, fondée sur la *sainteté* du Christ. Nulle conception commune n'échappe à la contagion du péché, si purs et si saints que puissent en être les auteurs; car c'est par elle que la tache primitive se transmet avec ses conséquences à toute la postérité du premier père. Se pouvait-il que Jésus, le Saint des saints, lui qui venait tout purifier, entrât au monde par une voie où roulent naturellement tant de souillures (2)?

Enfin, le but de l'Incarnation demandait encore qu'elle fût l'œuvre de la virginité. Car, si le Christ s'est fait chair afin que les hommes pussent renaître comme enfants de Dieu, non pas de la volonté de la chair, non pas de la volonté de l'homme (3), mais par la vertu même de Dieu, ne fallait-il pas nous donner dans la conception du Christ l'exemplaire et le type

(1) *Id.*, *ibid.*

(2) Cf. Bossuet, *Élévat. sur les Mystères*, 12^e Sem., 3^e élev.

(3) Joan., 1, 12, 13.

d'une si haute renaissance (1)? « Avant toutes choses, écrit Tertullien, il importe de montrer combien il était convenable que le Fils de Dieu naquît d'une Vierge Mère. Il devait naître d'une manière nouvelle celui qui venait consacrer une nouvelle naissance » (2). Et quelle est cette nouvelle manière? « Celle qui fera naître l'homme en Dieu; l'homme en qui Dieu même est né, prenant la chair de l'antique semence sans l'antique semence; afin de la réformer par une semence nouvelle, c'est-à-dire *spirituellement*, purifiée des anciennes souillures » (3).

Assurément, pour qui sait les comprendre, ce sont là des considérations d'un grand poids. Pourtant, je ne sais si l'on ne trouvera pas plus belle encore, sinon plus convaincante, une raison dont le principe est tiré des Pères. On se rappelle comment les Ariens d'abord, et plus tard Apollinaire et ses partisans, altéraient le dogme du Verbe incarné. Pour les premiers, point d'autre âme en Jésus-Christ que le Verbe; pour les seconds, s'il y a dans le Christ une âme sensible, l'intelligence créée fait défaut, suppléée qu'elle est par le Verbe. A ces deux faces de la même erreur, saint Augustin oppose cette formule commune chez les Pères des quatrième et cinquième siècles : « La Vérité, c'est-à-dire le Verbe, s'est uni l'âme humaine par l'esprit, et le corps par l'âme » (4) : ce qui ne va pas à dire que

(1) S. Thom., *ibid.*

(2) « *Nove nasci debebat novae nativitatibus dedicator* ». Tertull., *de Carne Christi*, c. 17. P. L. II, 781.

(3) *Id.*, *ibid.*

(4) S. August., *de Agone Christ.* c. 18. P. L. XXXX, 300, col. ep. 137, ad Volus. n. 8. *Per intermediam mentem Verbum cum carne conjunctum est*, dit S. Grég. de Naz. Or. 29, n. 19. P. G., XXXVI, 100. Cf. Ruffin., *in Symbol.*, n. 13. P. L., XXI, 352; S. Gregor. M., *Moral.* L. XVIII, c. 20. P. L. LXXXVI, 55, etc.

l'union se soit faite avec l'esprit, avant de se nouer avec l'âme ou même avec la chair, ni qu'elle soit moins immédiate avec celles-ci qu'avec celui-là. Par cette formule et par d'autres semblables, les Pères voulaient uniquement signifier que la raison prochaine pour laquelle notre chair a pu entrer dans la personne du Christ, doit être cherchée dans l'union de la chair avec l'âme spirituelle. Un corps qui ne serait pas vivifié par une âme raisonnable ne serait pas apte à devenir le corps du Verbe. C'est grâce à l'âme spirituelle que le Verbe est descendu jusqu'à la chair (1).

Or, il n'est pas malaisé de tirer de cette doctrine la parfaite convenance de la virginité dans la mère du Dieu fait homme. Qu'est-ce, en effet, que la virginité pour ces mêmes docteurs? Une imitation de la vie des Anges. Les Vierges, au sentiment de saint Augustin, ont dans la chair quelque chose qui n'est pas de la chair, et, par conséquent, qui tient de l'Ange plutôt que de l'homme. « *Habent aliquid jam non carnis in carne* » (2). La virginité est donc comme un milieu entre les purs esprits et les corps; et, tout en respectant notre nature humaine, elle nous approche des natures angéliques. De là vient que, dans langage du peuple chrétien, les vierges portent le nom d'Anges; c'est que la virginité, mettant les hommes au-dessus du corps par le mépris de tous ses plaisirs, élève tellement la chair qu'elle l'égale, en quelque sorte, à la pureté des esprits.

Saint Jérôme, ou plutôt l'auteur du sermon de l'Assomption publié dans ses œuvres, entre dans ces idées, quand il écrit : « Il convenait qu'un ange fût député vers

(1) S. Thom., 3 p., q. 6, a. 1 et 2.

(2) S. August., *L. de S. Virgin.*, n. 12. P. L. 40, c. 402.

la Vierge Marie, pour lui porter l'annonce du mystère : car il y eut toujours comme une parenté très étroite entre les natures angéliques et la virginité. En vérité, vivre dans la chair, comme n'étant pas de la chair, ce n'est pas la vie de la terre, mais du ciel. Aussi, y a-t-il plus de mérite à mener dans la chair la vie des Anges qu'à posséder leur nature. Etre ange, c'est bonheur, mais c'est vertu d'être vierge, quand la vierge s'efforce d'obtenir par grâce ce que l'Ange possède par essence » (1).

Ces pensées du pieux auteur sont belles. Peut-être les a-t-il empruntées pour une grande part à saint Pierre Chrysologue, un de ses devanciers. Quoi qu'il en soit, voici le commentaire de ce saint docteur sur ces mots de l'Évangile : L'Ange Gabriel fut député vers une vierge (2). « La virginité fut toujours l'alliée (*cognata*) des Anges. C'est que vivre dans la chair, comme si l'on n'avait pas de chair, n'est pas une vie de la terre, mais du ciel. Et, si vous m'en croyez, acquérir la gloire des Anges vaut mieux que de la posséder. Etre ange, c'est bonheur, être vierge, c'est vertu. Car la virginité obtient par son effort ce que l'ange a par nature. Du reste, l'Ange et les vierges remplissent un emploi non pas humain, mais divin » (3). Qui ne voit après cela quelle part revient à la virginité dans l'incarnation du Dieu fait homme ?

(1) Serm. de Assumpt., in Mantissa S. Hieron., ep. 9 n. 6, P. L. xxx, 126, sqq.

(2) Luc., 1, 27, sq.

(3) » Semper est angelis cognata virginitas. In carne praeter carnem vivere non terrena vita est, sed coelestis. Et si vultis scire, angelicam gloriam acquirere majus est quam habere; esse angelum felicitatis est, virginem esse, virtutis. Virginitas enim hoc obtinet viribus quod habet angelus ex natura. Angelus ergo et virgo divinum agunt officium, non humanum ». S. Petr. Chrysol., Serm. 173, de Annunc. 2. P. L. lxi, 583.

Cette part, saint Grégoire de Nysse (1) l'a mise éloquentement en lumière dans son traité de *la Virginité*. Après avoir montré la virginité comme une des perfections les plus admirables de Dieu ; le Père vierge, puisqu'il enfante sans corruption ; le Fils et le Saint-Esprit vierges, puisqu'ils sont la pureté par essence, et que la virginité et la pureté vont de pair, le saint docteur, poursuivant son éloge, ajoute : « Bien que la virginité soit l'apanage principal de la nature incorporelle et divine, Dieu, tant est grande sa bénignité pour les hommes formés de chair et de sang, a voulu que cette virginité leur tendît la main, c'est-à-dire, les fit participer à sa pureté, pour les relever de leur abjection et les conduire à la contemplation des choses célestes. Voilà pourquoi Jésus-Christ, Notre Seigneur, de qui toute chasteté découle comme de sa source, est entré dans le monde en dehors de la loi commune, afin que son mode d'origine fût la preuve sensible et vivante d'un si haut mystère : car la virginité seule était capable de démontrer l'avènement de Dieu parmi nous... Telle est donc la vertu de la virginité ; elle demeure au ciel dans le Père des esprits ; elle fait la joie des esprits célestes ; elle apporte aux hommes le salut. C'est elle qui fait que Dieu entre en communion de vie avec les hommes, et donne aux hommes des ailes pour prendre leur vol du côté des cieux ; elle est le lien sacré de la conversation familière de l'homme avec Dieu, et c'est grâce à son entremise que s'accordent des choses si éloignées par nature » (2).

(1) S. Gregor. Nyssen., de S. Virginit., c. 2. P. L. 46, 321, sq.

(2) Puisque l'occasion s'en présente, je ne tairai pas une autre conséquence de la même doctrine. Plus d'une fois déjà j'ai rappelé cette autre formule des Pères : Marie conçut le Verbe dans son âme spiri-

Ainsi la virginité joue, dans sa mesure, le rôle de l'esprit au bienheureux mystère de l'Incarnation, parce qu'elle s'interpose en quelque sorte entre le Verbe, Esprit souverainement pur, et la chair pour les adapter l'un à l'autre. Voilà pourquoi l'humanité du Christ a dû rester vierge; pourquoi la divine mère qui la lui fournit de sa substance devait exceller par-dessus toute autre vierge dans cette angélique vertu. Il lui fallait une chair spiritualisée, *angélisée*, « *angelificata caro* », suivant une expression déjà citée de Tertulien.

Il était nécessaire que Marie demeurât vierge, toujours vierge, après son enfantement. C'est, dit saint Thomas, la gloire du Père qui le demande; gloire qui serait indignement outragée, si le Fils qui suffit à ses infinies complaisances ne suffisait pas à la créature.

C'est encore la gloire du Fils et celle du Saint-Esprit qui l'exigent. La gloire du Fils: sa perfection fait de lui l'Unique du Père, comment n'en ferait-elle pas l'Unique de sa mère? La gloire du Saint-Esprit: quelle profanation si le temple qu'il s'est choisi, ce tabernacle où il a opéré le plus grand et le plus sacré des mystères, allait subir un contact honteux?

C'est enfin la gloire de Marie et celle de Joseph: de Marie, qui ne pourrait sans ingratitude et sacrilège livrer

tuelle avant de le concevoir dans son corps. *Prius mente quam carne concepit*. Ne voyez-vous pas comment elle sort du principe qui domine l'incarnation: A la chair par l'esprit. C'est l'ordre de la *descente* du Verbe. Pour nous, c'est à la chair sacrée du Christ de nous faire remonter jusqu'à l'Esprit, je veux dire jusqu'à la divinité.

L'Ange de l'Ecole a pris encore dans cet ordre d'idées une des raisons du message angélique. « Cum mens Deo vicinior sit quam corpus, non decebat ut Dei sapientia ejus uterum inhabitaret, cujus mens cognitione Verbi incarnati non resplenderet, et ideo non decuit eam ignorare quod in ea fiebat, sed oportuit hoc sibi annunciari », in *III Sent.*, D. 3, q. 13, a. 1.

une virginité si miraculeusement conservée, si divinement honorée; de Joseph, à qui c'eût été présomption souverainement criminelle de ternir en lui, même par une pensée fugitive, le très pur éclat d'une virginité dont il était constitué le gardien, dont il savait la cause et le prix (1).

Ainsi tout se rapporte à la divine maternité; tout vient d'elle et tout converge vers elle, et les privilèges du corps et ceux de l'âme.

Mais, ce n'est pas assez de dire qu'elle a valu à Marie la prérogative d'une perpétuelle virginité. Les Pères, d'une commune voix, attestent que par elle la virginité de la divine mère est devenue plus sainte, plus inviolable, plus parfaite et plus sacrée. Si vous aviez peine à le croire, écoutez saint Pierre Chrysologue parlant à Marie: « Dans la conception de votre fils et par son enfantement, votre chasteté s'est accrue, votre intégrité s'est fortifiée, votre virginité s'est consolidée » (2).

« Le Christ, par sa conception et par sa naissance, a scellé plus fortement le sein béni de sa mère, parce que lui qui s'est fait chair en elle est le Verbe de Dieu » (3).

Donnons encore un double texte, où la même doctrine est exprimée d'une manière vraiment saisissante. Le premier est de saint Épiphane, ou mieux peut-être, comme je l'ai déjà noté, d'un orateur grec qu'on aurait paré de son nom: « Très sainte Vierge, dit-il à Marie, daignez nous enseigner comment vous avez poussé ce

(1) S. Thom., 3 p., q. 28, a. 3; Petav., *de Incarn.* L. XIV, c. 3, n. 11.

(2) *In tuo conceptu, in tuo partu, aucta est castitas, integritas roborata est, et solidata virginitas*. S. Petr. Chrysol., serm. 142, in *Annunc.* B. M. V. P. L. LI, 381.

(3) Hesych., hom. 5, *de S. Mar. Deip.* P. G. XCII, 1461; col. Joan. Euchait. ep., *de Dormit. Deip.*, n. 10. P. G. CXX, 1085.

divin rejeton ; comment, recevant en vous le Verbe éternel, vous avez montré dans votre personne à la terre une Mère de Dieu ? Moi, répond Marie, j'ai enfanté l'Emmanuel dans mon sein, je suis devenue le temple du Verbe, en demeurant pure et sans tache, comme un trône de Chérubin... Je n'ai pas connu d'homme et j'ai engendré le Christ, Dieu et Fils de Dieu. Maintenant encore je suis vierge, et *plus pure* que je ne l'étais avant ce bienheureux enfantement... La nature humaine ne conçoit pas ce mystère, il est compris de Dieu seul, de Dieu qui a habité en moi » (1).

Le second texte est, lui aussi, tiré d'un ouvrage déjà cité, et digne par sa valeur d'avoir été regardé comme l'œuvre de saint Jérôme. « Marie, dit l'auteur, est par grâce et par mérite, et non par nature, plus que vierge et plus qu'homme. Il est permis à d'autres vierges de la suivre jusqu'à l'abstention de toute œuvre de chair. Mais à partir du message angélique, tout ce qui s'opère en elle est divin... Jusqu'à ce moment, le sein de la Vierge était pur, immaculé, sans tache ni souillure ; mais encore y restait-il quelque chose de la bassesse (*vilitatis*) de l'humanité. C'était comme une laine d'une blancheur admirable, mais ayant encore sa couleur native. Que le sang du *murex* la pénètre, et la laine devient une pourpre royale. Ainsi, dès que l'Esprit Saint fut survenu en Marie, elle devint une pourpre divinement apte à vêtir le Roi suprême de toutes choses. Désormais, c'est une femme que Dieu se réserve uniquement pour lui-même. Jusqu'alors, elle surpassait incomparablement toutes les vierges de la terre... mais une

(1) Existim. Epiphani., Or. *De laudib. S. M. Deip.* P. G. xxxiiii, 497.

fois remplie de grâces, inondée du Saint-Esprit, enveloppée tout entière de la Vertu du Très-Haut, elle fut immensément plus riche en sainteté, plus glorieuse en mérite, plus éminente en pureté ; tellement que, pour le redire encore, elle n'eut plus aucune aptitude qu'aux usages divins » (1).

Je trouve des expressions plus fortes encore dans saint Hildefonse : « Cette femme, dit-il, la conception du Fils de Dieu l'a rendue vierge ; et son enfantement l'a conservée vierge... tellement vierge qu'elle est l'éternité de la virginité » (2). C'est donc à bon droit que l'Église, dans ses prières liturgiques, affirme du fils de Marie que, « né d'une vierge, il n'a pas amoindri l'intégrité de sa Mère, mais l'a consacrée » (3).

Pourquoi des expressions si fortes ? Pour que nous entendions combien il était nécessaire que Marie demeurât vierge, après avoir conçu le Fils éternel du Père, et jusqu'à quel point la puissance et le cœur de Dieu veillaient pour la préserver de toute souillure. Un vase où l'on a consacré le sang du Seigneur, ne devient-il pas par là même et plus saint et plus incapable de servir à des usages profanes ?

II. — Une première conséquence à tirer de la vir-

(1) Serm. *de Assumpt.*, in *Mantissa S. Hieron.*, ep. 9, n. 8. P. L. xxx, 129.

(2) S. Hildefons. Tolet., *l. de Virg. perpet.* S. M. P. L. xcxvi, 95. « Porro, cum ad divinam hanc (Fili Dei) generationem etiam condigna mater requirebatur, ecce magnum illud donum, eximiusque fructus hujusce nostri generis, communis ista naturae gloriatio, singulare hoc in hominibus portentum, omnium quae in mundo sunt, pulcherrimum, quae tunc quidem virgo erat pura et illibata, deinde vero mulier multo purior, quippe quae puritatem suam per ipsum partum puritate incomparabiliter splendidiori exornavit ». Joan. Euchait. ep., Sermo in *SS. Deip. dormit.*, n. 10. P. G. cxx, 1085.

(3) Natus de Virgine, Matris integritatem non minuit, sed sacravit. *Missa de Purit. B. V. M.*

ginité maternelle de Marie, c'est qu'elle est d'autant plus vierge qu'elle est mère, comme elle est d'autant plus mère qu'elle était vierge.

Une conséquence encore c'est que Marie, même abstraction faite de la conception immaculée qui l'a soustraite à la malédiction portée contre les femmes (1), dut être exempte des douleurs au prix desquelles les autres mères paient l'honneur et les joies de leur maternité. Et, notons-le bien, ce n'est pas là une de ces opinions libres dans lesquelles il peut y avoir divergence de sentiments entre les catholiques : trop unanime est la Tradition, trop explicite est l'accord entre toutes les Églises chrétiennes, quel que soit le nom qui les distingue. Latins, Grecs, Arméniens, Syriens, Coptes, tous n'ont qu'une voix, dès les temps reculés, pour affirmer par le témoignage de leurs docteurs (2) et de la sainte Liturgie (3) que la gestation virginale de la Mère de Dieu fut exempte de labeur, et son enfante-ment, de toute souffrance.

La première et la principale cause de ce privilège, ils la trouvent dans l'excellence même du fruit béni de la divine mère. Quels troubles, quels déchirements aurait-il produits dans cette chair de Marie, lui qui est la *Lumière*, sortant du sein maternel, comme le rayon du

(1) Genes., III, 16.

(2) Pour montrer combien unanime a été sur ce sujet l'autorité des Pères : citons parmi ceux qui affirment explicitement ce privilège de Marie; S. Zénon, *serm. de Nativ.* 2, P. L. XI, 413; S. Ambroise, *in psalm.*, 47, n. 11. P. L. XIV, 1150; S. Grég. de Naz., *in carmine de Christo patiente*, v. 63, 64, 70. P. G., XXXVIII, 142; S. Grég. de Nysse, *Or. 1 de Resurrect.* P. G., XLVI, 604; S. J. Damasc. *de Fid. Orth.* L. IV, c. 14, P. G. XCIV, 1160; Venant. Fortunat, *Miscell.* L. VIII, c. 7, P. L., LXXXVIII, 282; S. Pet. Damien, *Serm. 3, de Nativ.* M. P. L., CXXXIV, 760; Rupert., L. XIII, *in Joan.* ad 19, 25. G. L., CLXIX, 789, etc.

(3) Témoin ce répons du Bréviaire romain; « Nesciens mater virgo virum, peperit sine dolore ». *Post lect.* 8, *in Circumcis.* Domini.

soleil, du plus pur cristal? La seconde cause, celle qui apparaît le plus souvent dans les textes, est le mode tout virginal de la conception de notre Sauveur. « La Vierge, dit saint Augustin, n'avait pas conçu dans l'ardeur de la convoitise, mais dans la ferveur d'une foi pleine de charité » (1). Paroles qu'un très ancien auteur a redites presque textuellement dans un traité contre les Juifs (2), et dont il a tiré la conséquence que nous voulons mettre en lumière.

Saint Bernard, pour ne pas parler d'une infinité d'autres, a très éloquemment célébré ce privilège de la Vierge Mère. « C'est une grande chose d'être vierge; mais qu'il est encore plus grand d'être vierge et mère tout ensemble. Or, il était juste que celle-là seulement ne ressentit pas cette lassitude dont souffrent toutes les femmes, qui seule avait conçu sans délectation sensuelle. Voilà pourquoi, dans les commencements de son admirable grossesse, alors que les autres mères sont plus misérablement éprouvées, Marie s'en alla allègrement dans les montagnes, afin de porter aide à sa cousine Élisabeth. Et quand son heure fut imminente, elle monta à Bethléem, portant son précieux dépôt, portant un fardeau léger, portant celui qui la portait lui-même, *portans a quo portabatur*... Seule entre les filles d'Adam, exempte de la malédiction qui pèse sur toute femme donnant un homme au monde » (3). « J'ai enfanté sans enfanter, fait dire à Marie l'au-

(1) *Non concupiscentia carnis urente... sed fidei charitate fervente.* *Serm.* 214, n. 6. P. L., XXXVIII, 1069.

(2) *Virgo concipiet non ex ardore carnis sed ex amore divino... et quia non erit vitium in conceptu, nec difficultas in partu: quia virgo concipiet et virgo pariet.* *Tract. c. Jud.* n. 74, *apud Marlen. Anecd.*, t. V, p. 1565. Voyez une foule de témoignages semblables dans le P. Passaglia, *de Immac. Deip. Conceptu*, n. 1492, sqq.

(3) S. Bern., *de 12 praerog. B. V. M.*, n. 9. P. L. CLXXXIII, 434.

teur de la *Tragédie du Christ souffrant* : c'est-à-dire, j'ai été affranchie du travail, de la corruption, de la douleur. Aussi bien, n'avais-je pas connu la volupté, *neque voluptatem novi* » (1).

Ce n'est donc pas d'elle que le Seigneur a dit : « Une femme, lorsqu'elle enfante, est triste, parce que son heure est venue » (2). Pourquoi serait-elle triste, cette Vierge à jamais bénie ? Les autres mères donnent le jour à des criminels, portant le péché dans leurs entrailles, enfants de colère, ennemis de Dieu. Mais elle apporte à la terre le Saint des Saints, le Fils bien aimé de Dieu, le remède à toutes nos misères, la source universelle de tout le bonheur du temps et de l'éternité. Aussi, la naissance du Sauveur est-elle annoncée par les Anges comme un sujet de grande joie pour le ciel et pour la terre, *annuncio vobis gaudium magnum* (3). Serait-il possible que Marie, donnant au monde le principe de toutes les joies, ne participât pas la première, et dans une mesure ineffable, à la commune joie de la création tout entière ?

Troisième conséquence. Ce n'est pas sans raison que les Pères ont salué Marie comme la *seule* Vierge, après l'avoir reconnue comme la *seule Fille* et la *seule Épouse* de Dieu. « O la *Vierge Unique* qui avez engendré dans la chair l'Agneau et le Seigneur », chantent les Grecs dans leurs *Ménées* (4). Non pas qu'il n'y ait d'autres vierges : ce sont là des fleurs qui crois-

« Virginitatis primiceria, sine corruptione fecunda, sine gravamine gravida, sine dolore puerpera ». *Id. ibid.*, n. 7.

(1) *Christus patiens*, vers. 63-65. Cette tragédie, publiée parmi les œuvres de S. Grégoire de Nazianze, serait suivant quelques-uns de Grégoire d'Antioche. P. G., xxxviii, 141.

(2) Joan., xi, 21.

(3) Luc., ii, 10, sq.

(4) Men. Græc., 7 nov., od. 7; 24 avril., od. 3, etc.

sent nombreuses dans le jardin de l'Époux ; mais parce qu'elle est vierge d'une manière et dans un degré où nulle autre n'atteindra jamais. *Seule* Vierge, elle est donc la Vierge par excellence, la Vierge sans restriction, comme son fils est le Saint, le Maître et le Seigneur. C'est « la Vierge plus sublime sans contredit que toute virginité » (1) ; la Reine des vierges, la Vierge des vierges, l'archétype et le modèle de la virginité (2) : la Vierge à qui les autres vierges se rattachent comme les rameaux à l'arbre qui les porte (3).

Ces titres, si expressifs qu'ils soient, ne suffisent pas à l'Église. Il faut qu'elle enchérisse encore sur eux ; et que va-t-elle faire ? Ce que nous faisons pour Dieu, quand nous disons de lui qu'il n'est pas seulement saint, bon, sage, mais la sainteté, la sagesse, la bonté même. Jean fut vierge ; le Précurseur fut vierge ; et que de vierges depuis l'un et l'autre ! Quant à Marie, c'est la virginité. Le Pontifical romain, dans la préface chantée par l'évêque à la consécration des vierges, appelle le Christ Jésus « l'époux et le fils de la perpétuelle *virginité* ». « Sainte, et immaculée *virginité*, chante encore l'Église, je ne sais quelles louanges vous donner : car celui que les cieux ne pouvaient contenir, vous l'avez tenu resserré dans votre sein » (4). Et ce ne sont pas là des expressions de date récente. En remontant les siècles, je les trouve dans saint Jean Damascène, glorifiant sainte Anne d'avoir donné le jour à la virginité personnifiée (5) ; plus haut encore, dans saint

(1) S. Ephrem., *Or. ad Deip.*, iii (græce), 537.

(2) Cf. Passagl., *de Immac. Deip. Conceptu*, sect. 6, n. 1534, sqq.

(3) S. Athan., *Fragm. in Luc.* P. G., xxvi, 1394. « Primiceria et ductrix virginum », dit Fulbert de Chartres, *Serm. ad popul. 6, in Ortu Almae Virg.* P. L. cxli, 330.

(4) Sancta et immaculata virginitas... quem coeli capere non poterant, tuo gremio contulisti.

(5) S. J. Damasc., *in Nativ. B. V. M.*, n. 5, P. G. xcxvi, 668.